

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE
HAUTE-GARONNE
Commune de PECHBONNIEU



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 du mois de juillet à 18h45, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents : MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, LANDES, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAVY, DAUMAIN, LAFFONT, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.

Procuration(s) : MMES BARON-GARBETT (pouvoir MME BINOTTO), MITSCHLER (pouvoir M SEMPERBONI), MONNIER-ESTEVE (pouvoir M CAZADE) et MM DE BERNARD (pouvoir M BONNAND) et LAO (pouvoir MME GEIL GOMEZ).

Absent(s) excusé(s) : MME FONTES

Monsieur Jean Marc TEODORI a été nommé secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice :	27
Présents :	21
Votants :	26
Pouvoirs :	5
Excusés :	0
Quorum :	14

Date de convocation : 30/06/2023

Date d'affichage : 30/06/2023

DÉLIBÉRATION N° D-2023/34

Objet : Demande de subvention Département TLPJ

Le Conseil Départemental apporte son soutien au travers du dispositif TLPJ (Temps Libre Prévention Jeunesse) aux structures jeunesse accueillant les 11-17 ans. A ce titre le service jeunesse de la commune de Pechbonnieu peut bénéficier de cette subvention afin d'organiser des projets de préventions et des activités sensibilisant la précarité menstruelle.

Comme chaque année l'équipe d'animation de L'atelier proposera des activités et évènements en lien avec les objectifs suivants :

- Sensibiliser aux questions liées à la précarité menstruelle
- Favoriser les échanges entre les jeunes et les professionnels sur l'enseignement menstruelle
- Impliquer les jeunes dans la mise en place d'outil pour lutter contre la précarité menstruelle

La ville de Pechbonnieu souhaite solliciter du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention de 5000 au titre de l'exercice 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide selon la répartition des voix ci-dessous que :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, LANDES, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAVET, DAVY, DAUMAIN, LAFFONT, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Autorise Madame le Maire à solliciter 5000 € auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif Temps Libre Prévention Jeunesse et à signer tout document afférent à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

